



## Envie de se gratter derrière l'oreille : pensez aux... poux !

Les poux sont des tout petits insectes qui n'épargnent aucune classe sociale et touchent surtout le cuir chevelu des enfants scolarisés. La manifestation la plus fréquente est l'envie de se gratter dans les zones de la peau les plus souvent touchées : derrière les oreilles puis les tempes, la nuque et même, parfois, le haut du dos. Malgré leur couleur noire, ils ne sont pas faciles à voir en raison de leur très petite taille (1 mm à 3 mm) et de leur extrême mobilité : ils rampent sur la peau mais ne sautent pas. Ils pondent des œufs, baptisés « lentes », qui se fixent sur les cheveux. Les lentes sont blanchâtres et ressemblent à des pellicules. Principale différence avec ces dernières, elles restent solidement accrochées à la base des cheveux alors que les pellicules tombent facilement. Les poux se transmettent d'une tête à l'autre par contact direct, ce qui explique leur grande fréquence chez les enfants âgés de 4 ans à 11 ans. Si vous détectez des poux chez un de vos enfants, parlez-en sans tarder au médecin qui le suit, pour qu'il confirme le diagnostic et vous prescrive un traitement adapté. Prévenez-aussi le directeur de l'école pour qu'il organise un dépistage chez l'ensemble des élèves avec l'aide du médecin scolaire. En effet, pour rompre la chaîne de contamination, il faut dépister les poux dans l'entourage de l'enfant infecté et traiter tous ceux qui sont porteurs de poux vivants.

Le traitement prescrit doit être capable de tuer les poux (« pédiculicide ») et leurs œufs (« lenticide »). Ces médicaments ne sont pas remboursés par la Sécurité Sociale. Il faut recommencer le traitement 7 à 11 jours après la première application. Dans le même temps, il faut décontaminer les bonnets, écharpes, peluches, draps et oreillers par lavage en machine à au moins 50°C. Il faut aussi tremper les peignes et les brosses à cheveux dans le pédiculicide pendant 3 jours.

Source : *Le Quotidien du médecin*, 6 octobre 2009.



### Le Dico du doc

## Vache

Animal femelle, productrice de lait utilisé notamment pour nourrir les enfants quand ils ne peuvent pas téter le sein de leur mère.

Le lait contient beaucoup de protéines. Environ 2% à 7,5% des nourrissons de moins de 2 ans deviennent allergiques aux protéines de lait de vache (APLV). Cette allergie peut se manifester par de l'eczéma, une gêne respiratoire, des rejets alimentaires, des nausées, des vomissements, des troubles du sommeil, un manque d'appétit et la stagnation du poids.

Les méfaits de cette allergie peuvent heureusement être dissipés. Une fois le diagnostic posé par le médecin, le nourrisson est alimenté avec des laits spéciaux (à base d'hydrolysats poussés de protéines). Ce changement alimentaire suffit dans plus de 90% des cas. Si ce n'est pas le cas, il faut alors nourrir le bébé avec des laits à base de mélanges d'acides aminés anallergiques. Dans tous les cas, la disparition des manifestations pathologiques et la reprise de poids suffit à prouver que la nouvelle alimentation ne déclenche plus d'allergie. Il n'y a alors plus qu'à laisser le bébé grandir jusqu'à l'âge des « petits pots » et d'une nourriture diversifiée.

Source : *Le Quotidien du Médecin* n°8629, 6 octobre 2009.

### Météo antibio

#### Risques

- Grippe modéré
- Bronchiolite faible
- Inf respiratoire en hausse
- Gastro-entérite faible
- allergies pollens très faible

Source : <http://www.grog.org>  
et <http://www.pollens.fr>

### Comment se documenter sur les adjuvants ?

L'annonce d'une vaccination en masse de la population française avec un vaccin anti-grippal pandémique a déclenché l'apparition d'une masse de questions, chez les journalistes, les soignants et les habitants de notre pays. Parmi les sujets fréquemment abordés figurent des interrogations sur l'innocuité des « adjuvants ». Ces substances sont ajoutées aux vaccins pour accroître leur efficacité et diminuer les doses d'antigènes injectés.

Si ce sujet vous inquiète, vous pouvez trouver une information validée par l'AFSSAPS, l'agence gouvernementale chargée de l'expertise des médicaments. Les pages sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.sante-sports.gouv.fr/grippe/vaccinations/vaccinations.html>